



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Création d'un statut d'hygiéniste dentaire

Question écrite n° 3798

Texte de la question

M. Philippe Gosselin interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la création d'un statut d'hygiéniste dentaire. *A contrario* de nombreux pays dans le monde (États-Unis, Australie ainsi que la plupart des pays européens), le métier d'hygiéniste dentaire n'est pas reconnu en France. Autoriser les hygiénistes dentaires permettrait de libérer les dentistes de nombreuses tâches et désengorger ainsi les cabinets dentaires. Pour le département de la Manche, on compte actuellement un praticien pour 3 000 habitants et la raréfaction des cabinets est de plus en plus criante. Reconnaître la profession d'hygiéniste dentaire, au travers un diplôme d'État, pourrait être une solution pour pallier ce manque et permettre, à la demande même de nombreux dentistes, de travailler différemment. En conséquence, il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gosselin](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3798

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 décembre 2017](#), page 6278

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)